

Séance du 9 décembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

FINANCES - Décision  
modificative n°3 - Budget  
principal.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
03/12/20

Date d'affichage :  
03/12/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votants : 73

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.  
Mme Laurence DUREUX suppléante de M. Benoît LEGRAND, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Damien SEBBE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Mélanie MASSOT représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Elie BOUTROY, M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Madame la Présidente explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
RECETTES		DEPENSES	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Ch 042 - Opération d'ordre de transferts	+2 880,00	Ch 011- Charges à caractère général	+90 500,00
		Ch 012 - Charges de personnel	-150 000,00
		Ch 023 - Virement de section	+62 380,00
	+2 880,00		+2 880,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			<b>+70 067 384,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Ch 16 - Emprunts et dettes	-159 500,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	-100 000,00
Ch 021 - Virement de section	+62 380,00	Ch 041 - Opérations patrimoniales	+2 880,00
	-97 120,00		-97 120,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b> (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			<b>+35 542 059,79</b>

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger Madame la Présidente des actes afférents.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20201209-51933-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 16 décembre 2020

Publication : 16 décembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS**

N° SIRET : 200 071 892 00067

POSTE COMPTABLE : TRÉSORERIE DE SAINT-QUENTIN

M. 14

**Décision modificative 3**

**Voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**ANNÉE 2020**

# SOMMAIRE

Pages

## **I. Informations générales**

Modalités de vote du budget

1

## **II. Présentation générale du budget**

A1 – Vue d’ensemble – Sections

2

A2 – Vue d’ensemble – Section de Fonctionnement – Chapitres

3

A3 – Vue d’ensemble – Sections d’Investissement – Chapitres

5

B1 – Balance générale du budget – Dépenses

7

B2 – Balance générale du budget – Recettes

8

## **III. Vote du budget**

A1 – Section de Fonctionnement – Détail des dépenses – Articles

9

A2 – Section de Fonctionnement – Détail des recettes – Articles

12

B1 – Section d’Investissement – Détail des dépenses – Articles

14

B2 – Section d’Investissement – Détail des recettes – Articles

17

B3 – Présentation croisée par fonction

19

## **IV. Annexes**

### **A. Engagement hors bilan**

B2.1 – Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 38

### **B. Autres éléments d'informations**

Signatures

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

**I - L'Assemblée délibérante a voté la présente décision modificative par nature :**

- **au niveau du chapitre pour la section d'exploitation**
- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement**
  - **sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3**
  - **sans vote formel sur chacun des chapitres**

**II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, la décision modificative est réputée votée par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>2 880,00</b>
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>2 880,00</b>
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>2 880,00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>-97 120,00</b>
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	
	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>-97 120,00</b>

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>-94 240,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 731 291,00		90 500,00	90 500,00	90 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 479 910,00		-150 000,00	-150 000,00	-150 000,00
014	Atténuations de produits	14 353 021,00				
65	Autres charges de gestion courante	19 170 957,00				
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>63 735 179,00</b>		<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>
66	Charges financières	925 987,00				
67	Charges exceptionnelles	131 880,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	150 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>64 943 046,00</b>		<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement (5)</i>	<i>866 458,00</i>		<i>62 380,00</i>	<i>62 380,00</i>	<i>62 380,00</i>
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	<i>4 255 000,00</i>				
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 121 458,00</b>		<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>70 064 504,00</b>		<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 880,00</b>
--	-----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	55 000,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	5 262 456,00				
73	Impôts et taxes	48 240 880,00				
74	Dotations et participations	13 597 725,00				
75	Autres produits de gestion courante	1 712 585,00				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>68 868 646,00</b>				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	70 000,00				
78	Reprises sur provisions (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>68 938 646,00</b>				
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)</i>	403 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)</i>					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>403 599,00</b>		<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>69 342 245,00</b>		<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 880,00</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 760,00</b>
--	-----------------

**Pour information**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU</b>	<b>59 500,00</b>
<b>PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses

réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime pour les provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	1 308 649,60				
204	Subventions d'équipements versées	2 405 183,00				
21	Immobilisations corporelles	8 743 828,36		-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	11 723 369,83				
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>24 181 030,79</b>		<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	113 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	5 941 706,00				
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>6 054 706,00</b>				
45...1	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>30 235 736,79</b>		<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	403 599,00		2 880,00	2 880,00	2 880,00
041	Opérations patrimoniales (5)	600 000,00				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 003 599,00</b>		<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>31 239 335,79</b>		<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-97 120,00</b>
---	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil de Communauté	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	8 191 428,20				
16	Emprunts et dettes assimilées	13 202 030,59		-159 500,00	-159 500,00	-159 500,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>21 393 458,79</b>		<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 486 890,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	1 641 373,00				
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Particip. créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	396 000,00				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 524 263,00</b>				
45...2	Total des opér. pour compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>29 917 721,79</b>		<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	866 458,00		62 380,00	62 380,00	62 380,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 255 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	600 000,00				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 721 458,00</b>		<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 639 179,79</b>		<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>

+

<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-97 120,00</b>
---	-------------------

**Pour information**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE DE FONCTIONNEMENT (11)</b>	<b>59 500,00</b>
---	------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	90 500,00		90 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-150 000,00		-150 000,00
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		62 380,00	62 380,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>-59 500,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>2 880,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

**2 880,00**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		2 880,00	2 880,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
<b>Total des opérations d'équipement</b>			<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	-100 000,00		-100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprise)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>-100 000,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>-97 120,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

**-97 120,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 - RECETTES

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		2 880,00	2 880,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>			<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>2 880,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	-159 500,00		-159 500,00
18	Compte de liaison : affectation	(8)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(9)		
23	Immobilisations en cours			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		62 380,00	62 380,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>-159 500,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>-97 120,00</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				+
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>-97 120,00</b>

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>8 731 291,00</b>	<b>90 500,00</b>	<b>90 500,00</b>
60222	PRODUITS D'ENTRETIEN	27 000,00		
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	8 000,00		
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES(AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	41 350,00		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	326 250,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	430 500,00	44 000,00	44 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	248 700,00	31 000,00	31 000,00
60621	COMBUSTIBLES	40 028,00		
60622	CARBURANTS	7 010,00		
60623	ALIMENTATION NON STOCKEE	116 300,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	40 000,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	38 020,00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	140,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	210 000,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	39 460,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35 650,00		
6065	LIVRES-CASSETTES-DISQUES (BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES)	201,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	36 050,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 356 450,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	94 860,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	275 280,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 950,00		
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	614 500,00		
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	19 600,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS PUBLICS	68 000,00		
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR VOIRIES	16 290,00		
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR RESEAUX	40 000,00		
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	206 270,00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	68 977,00		
6156	MAINTENANCE	615 100,00	15 500,00	15 500,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	93 850,00		
6168	PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES - RESPONSABILITE CIVILE	28 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	31 900,00		
618	DIVERS	18 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	44 170,00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	247 500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES - CAMPUS AGGLO	1 400,00		
6188	DIVERS	46 050,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	6 500,00		

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6226	HONORAIRES	140 500,00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX- AVOCAT	27 500,00		
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	88 800,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	112 500,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	12 700,00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	458 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	32 300,00		
6237	PUBLICATIONS	74 700,00		
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	124 350,00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS	20 200,00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	18 300,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 900,00		
6256	MISSIONS	22 200,00		
6257	RECEPTIONS	6 800,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	26 580,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	323 000,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	600,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	134 395,00		
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	36 200,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	108 500,00		
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	944 100,00		
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 500,00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	210 600,00		
63512	TAXES FONCIERES	245 610,00		
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100,00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	5 850,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	3 200,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>21 479 910,00</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>-150 000,00</b>
6217	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	645 000,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	381 660,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	67 800,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	55 200,00		
6336	COT.CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRIT.	91 550,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	9 389 600,00	-150 000,00	-150 000,00
64112	N.B.I.,SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT,INDEMNITE RESIDENCE	184 050,00		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 558 390,00		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	4 344 680,00		
64138	AUTRES INDEMNITES AVANTAGES EN NATURE	4 000,00		
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	111 000,00		

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chap/ art. (1)	Libellé (2)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 017 940,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 190 000,00		
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	145 000,00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	33 710,00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	4 900,00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	138 650,00		
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	13 500,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	96 350,00		
6488	AUTRES CHARGES	6 930,00		
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>14 353 021,00</b>		
73918	AUTRES REVERSEMENTS S/AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	195 000,00		
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	12 355 521,00		
739212	DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 515 000,00		
739223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCO	277 500,00		
73942	REVERSEMENT SUR TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT	10 000,00		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>19 170 957,00</b>		
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES ET DROITS	3 700,00		
6531	INDEMNITES DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	340 000,00		
6533	COTISATIONS DE RETRAITE DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	20 000,00		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	104 700,00		
6535	FORMATION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	16 700,00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	15 000,00		
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES-SERVICE INCENDIE	3 400 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	36 600,00		
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 651 500,00		
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-CMNES MEMBRES DU GFP	131 125,00		
65737	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	583 000,00		
65738	SUBV.FONCTIONNEMENT ORGANISMES PUBLICS-AUTRES ORGANISMES PUBLICS	477 784,00		
6574	SUB. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT PRIVE	9 382 348,00		
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	8 500,00		
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(A) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>63 735 179,00</b>	<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>

- (1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.  
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>925 987,00</b>		
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	857 947,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	68 040,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>131 880,00</b>		
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00		
6713	SECOURS ET DOTIS	500,00		
6714	BOURSES ET PRIX	25 000,00		
6718	AUTR. CHARGES EXCEPT. S/OPERAT.GESTION(DT ANNULLATION TITRES)	1 470,00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	72 210,00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 500,00		
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (6)</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>150 000,00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)</b>		<b>64 943 046,00</b>	<b>-59 500,00</b>	<b>-59 500,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>866 458,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>4 255 000,00</b>		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	4 255 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 121 458,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 121 458,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>70 064 504,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
			+	
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
			+	
			<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
			=	
			<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 880,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé et les chapitres budgétaires correspondants.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'Assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera exceptionnellement négatif.

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**A2**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>55 000,00</b>		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	55 000,00		
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes...</b>	<b>5 262 456,00</b>		
70323	REDEV.OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	9 300,00		
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	30 000,00		
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	16 000,00		
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	170 000,00		
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	30 000,00		
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DENSEIGN	66 800,00		
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	123 444,00		
70845	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 495 512,00		
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	158 000,00		
70873	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE C.C.A.S.	16 000,00		
70875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL	65 000,00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	82 400,00		
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>48 240 880,00</b>		
73111	TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	18 690 000,00		
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	4 737 000,00		
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 700 000,00		
73114	IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	680 000,00		
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	163 880,00		
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES	5 085 000,00		
73223	FONDS PEREQUATION RECETTES FISCALES INTERCO ET COMMUNALES	1 100 000,00		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	11 900 000,00		
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	4 100 000,00		
7362	TAXE DE SEJOUR	85 000,00		
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>13 597 725,00</b>		
74124	D.G.F.-DOTATION AMENAGT-DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	700 000,00		
74126	D.G.F.-DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	7 200 000,00		
744	F.C.T.V.A.	5 500,00		
7461	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	226 500,00		
74718	PARTICIPATION ETAT - AUTRES	150 455,00		
7472	PARTICIPATIONS - REGION	50 000,00		
7473	PARTICIPATIONS - DEPARTEMENT	113 460,00		
74741	PARTICIPATIONS-COMMUNES MEMBRES DU GFP	360 680,00		
7477	PARTICIPATIONS - BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	10 000,00		
7478	PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	253 600,00		
748313	DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	2 895 130,00		
74833	ETAT-COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE	100 000,00		
74834	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	30 000,00		

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
74835	ETAT-COMPENSATION AU TITRE EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 500 000,00		
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	2 400,00		
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 712 585,00</b>		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	479 165,00		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	2 170,00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 231 250,00		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>68 868 646,00</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>70 000,00</b>		
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	70 000,00		
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions (d) (5)</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>68 938 646,00</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>403 599,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
777	QUOTE-PART SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT	403 599,00	2 880,00	2 880,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>403 599,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>69 342 245,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
			+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>				<b>0,00</b>
			+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>				<b>2 880,00</b>
			=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>5 760,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").  
(8) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>1 308 649,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	FRAIS ETUDES,ELABORA.,MODIFICAT.,REVISIONS DOCUMTS URBANISME	96 990,00		
2031	FRAIS D'ETUDES	801 672,60		
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	409 987,00		
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipements versées (hors opérations)</b>	<b>2 405 183,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204132	SUBVENTIONS EQUIPEMT DEPARTEMENT-BAT.ET INSTALLATIONS	398 000,00		
2041411	SUBV.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BIENS MOB.,MAT...	50 506,00		
2041412	SUBVENT.EQUIPT VERSEES CNES MEMBRES GFP-BAT.ET INSTALLAT.	364 329,00		
2041641	SUBVENT.EQUIPT VERSEES ETS ET SCES RATTACHES-B.MOB.,MAT...	16 415,00		
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLAT.	7 600,00		
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	1 568 333,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>8 743 828,36</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	35 000,00		
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	327 500,00		
21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	10 501,23		
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENC'TS,AMENAG'TS CONSTRUCTIONS	3 936 117,80	-100 000,00	-100 000,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	-201 147,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	857 720,90		
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	1 984 644,87		
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - AUTRES	422 620,00		
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	421 813,10		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	336 100,00		
2184	MOBILIER	67 335,66		
2185	CHEPTEL	1 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	544 621,80		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>11 723 369,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	TERRAINS	1,00		
2313	CONSTRUCTIONS	10 895 000,00		
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	728 368,83		
238	AVANCES, ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES D'IMMO. CORPORELLES	100 000,00		
	<b>Opérations d'équipement n° (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>24 181 030,79</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>113 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENT	113 000,00		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 941 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	5 941 706,00		
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à...</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>6 054 706,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>30 235 736,79</b>	<b>-100 000,00</b>	<b>-100 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</b>	<b>403 599,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
13911	SUB. EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-ETAT,ETS NATIONAUX	384 449,00		
13913	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-DEPARTEMENTS	18 470,00	2 880,00	2 880,00
13917	SUB. EQUIP. TRANSFEREES CPTÉ RESULTAT-BUDGET COMMUNAUTAIRE	680,00		
	<b>Charges transférées (7)</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21532	RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	600 000,00		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 003 599,00</b>	<b>2 880,00</b>	<b>2 880,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>31 239 335,79</b>	<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
				+
			<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
				=
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>-97 120,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = R1 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

**III**  
**B2**

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>8 191 428,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIONNAUX	3 409 537,00		
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-REGION	3 544 232,00		
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENT	750 351,00		
13141	SUBV. D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-COMMUNES MEMBRES	28 800,00		
13158	SUBV. D'EQUIPT. TRANSFÉRABLE - AUTRES COMMUNES	17 044,20		
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	360 465,00		
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES-AUTRES	17 040,00		
1321	SUBVENTION EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NATIONNAUX	51 959,00		
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-AUTRES	12 000,00		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>13 202 030,59</b>	<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 202 030,59	-159 500,00	-159 500,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>21 393 458,79</b>	<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>8 128 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	F.C.T.V.A.	6 486 890,00		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 641 373,00		
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à...</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>396 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>8 524 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45...2</b>	<b>Opérations pour compte de tiers n° (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 917 721,79</b>	<b>-159 500,00</b>	<b>-159 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

<b>III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Président(3)	Vote du Conseil de Communauté(4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	866 458,00	62 380,00	62 380,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6) (7)</i>	4 255 000,00	0,00	0,00
28031	<i>AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES</i>	4 255 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 121 458,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	600 000,00	0,00	0,00
238	<i>AVANCES,ACPTES VERSES SUR CDES IMMOB.CORPORELLES</i>	600 000,00		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 721 458,00</b>	<b>62 380,00</b>	<b>62 380,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>35 639 179,79</b>	<b>-97 120,00</b>	<b>-97 120,00</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				+
				<b>0,00</b>
<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				+
				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				=
				<b>-97 120,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042  
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").  
(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des budgétaires  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>												<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>												<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>												

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action écono- mique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	--	--	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	-----------------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>338 250,00</b>	<b>65 500,00</b>								<b>-220 000,00</b>	<b>-183 750,00</b>	
Dépenses de l'exercice		338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70 000,00										70 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES										-220 000,00		-220 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-4 500,00									-183 750,00	-188 250,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00											338 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
<b>RECETTES (3)</b>													
Recettes de l'exercice													
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
<b>SOLDE</b>		<b>-338 250,00</b>	<b>-65 500,00</b>								<b>220 000,00</b>	<b>183 750,00</b>	

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>400 000,00</b>	<b>-11 613,00</b>				<b>2 312 500,00</b>			<b>-280 041,00</b>	<b>-1 099 313,00</b>	<b>-99 000,00</b>	<b>1 222 533,00</b>
Dépenses de l'exercice		400 000,00	-11 613,00				2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-154 013,00				-24 500,00				-217 000,00		-395 513,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES								-280 041,00			-80 000,00	-360 041,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		142 400,00								-318 750,00	-19 000,00	-195 350,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						2 337 000,00				-563 563,00		1 773 437,00
45	Opérations pour compte de tiers												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
<b>RECETTES (3)</b>		<b>1 138 250,00</b>			<b>-244 537,00</b>		<b>-162 061,00</b>				<b>490 881,00</b>		<b>1 222 533,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Recettes de l'exercice	1 138 250,00			-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 000,00											400 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		84 283,00
45	Opérations pour compte de tiers												
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00											338 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
	Restes à réaliser - reports												
	<b>SOLDE</b>	<b>738 250,00</b>	<b>11 613,00</b>		<b>-244 537,00</b>		<b>-2 474 561,00</b>			<b>280 041,00</b>	<b>1 590 194,00</b>	<b>99 000,00</b>	

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	--	-------------------------------------	--------------	------------------------	---	--------------	---------------	--	-----------------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>338 250,00</b>	<b>65 500,00</b>								<b>-220 000,00</b>	<b>-183 750,00</b>	
Dépenses de l'exercice		338 250,00	65 500,00								-220 000,00	-183 750,00	
6188	DIVERS		70 000,00										70 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE										-220 000,00		-220 000,00
6574	SUB. FONCTIONNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DR		-4 500,00									-183 750,00	-188 250,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00											338 250,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
<b>RECETTES (3)</b>													
Recettes de l'exercice													
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.												
Restes à réaliser - reports													
<b>SOLDE</b>		<b>-338 250,00</b>	<b>-65 500,00</b>								<b>220 000,00</b>	<b>183 750,00</b>	

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>400 000,00</b>	<b>-11 613,00</b>			<b>2 312 500,00</b>			<b>-280 041,00</b>	<b>-1 099 313,00</b>	<b>-99 000,00</b>	<b>1 222 533,00</b>
Dépenses de l'exercice		400 000,00	-11 613,00			2 312 500,00			-280 041,00	-1 099 313,00	-99 000,00	1 222 533,00
2031	FRAIS D'ETUDES					-22 500,00				-217 000,00		-239 500,00
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTA								-142 400,00			-142 400,00
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTAL								-137 641,00		-80 000,00	-217 641,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		-154 013,00			-2 000,00						-156 013,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS										-19 000,00	-19 000,00
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENCCTS,AMENAGTS CONSTRUCT		142 400,00									142 400,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE									-201 147,00		-201 147,00
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE									-117 603,00		-117 603,00
2313	CONSTRUCTIONS					2 337 000,00						2 337 000,00
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES									-563 563,00		-563 563,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des adminis- trations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action écono- mique	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers												
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
<b>RECETTES (3)</b>		<b>1 138 250,00</b>			<b>-244 537,00</b>		<b>-162 061,00</b>				<b>490 881,00</b>		<b>1 222 533,00</b>
Recettes de l'exercice		1 138 250,00			-244 537,00		-162 061,00				490 881,00		1 222 533,00
10222	F.C.T.V.A.	400 000,00											400 000,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS N										297 081,00		297 081,00
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET CO										193 800,00		193 800,00
1321	SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,E				-244 537,00								-244 537,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGIO						-162 061,00						-162 061,00
45	Opérations pour compte de tiers												
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00											338 250,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections												
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00											400 000,00
Restes à réaliser - reports													
<b>SOLDE</b>		<b>738 250,00</b>	<b>11 613,00</b>		<b>-244 537,00</b>		<b>-2 474 561,00</b>			<b>280 041,00</b>	<b>1 590 194,00</b>	<b>99 000,00</b>	

(1) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (correspondant à une sous-fonction ou rubrique).

(2) Le croisement des comptes par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire, ou décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés entre l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les dépenses et recettes de l'exercice correspondent au détail des comptes par nature.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 01</b>

**SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES**

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES (3)</b>		<b>338 250,00</b>
Dépenses de l'exercice		338 250,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>SOLDE</b>		<b>-338 250,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES (3)</b>		<b>400 000,00</b>
Dépenses de l'exercice		400 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>RECETTES (3)</b>		<b>1 138 250,00</b>
Recettes de l'exercice		1 138 250,00
10222	F.C.T.V.A.	400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>SOLDE</b>		<b>738 250,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 0</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	020 ADMINISTRATI ON GENERALE DE LA COLLECTIVITE	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS				
-----------	---------	-------------------------	---	----------------------------------	--	--	--	--

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>65 500,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>-4 500,00</b>				
Dépenses de l'exercice		65 500,00	70 000,00	-4 500,00				
6188	DIVERS	70 000,00	70 000,00					
6574	SUB. FONCTIONNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P	-4 500,00		-4 500,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>-65 500,00</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>4 500,00</b>				

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-11 613,00</b>	<b>-11 613,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-11 613,00	-11 613,00	0,00				
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-154 013,00	-154 013,00					
2135	INSTALLAT.GENERALES,AGENCTS,AMENAGTS CONSTRUCTIONS	142 400,00	142 400,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>11 613,00</b>	<b>11 613,00</b>	<b>0,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 2</b>

**FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION**

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	253 SPORT SCOLAIRE					
-----------	---------	-------------------------	--------------------------	--	--	--	--	--

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES (3)</b>		<b>-244 537,00</b>	<b>-244 537,00</b>					
Recettes de l'exercice		-244 537,00	-244 537,00					
1321 SUBVENTIONS EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-ETAT,ETS NA		-244 537,00	-244 537,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>-244 537,00</b>	<b>-244 537,00</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 4</b>

### FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	413 PISCINES	414 BASE URBAINE DE LOISIRS				
-----------	---------	-------------------------	-----------------	-----------------------------------	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>2 312 500,00</b>	<b>2 312 500,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00				
2031	FRAIS D'ETUDES	-22 500,00	-22 500,00					
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-2 000,00	-2 000,00					
2313	CONSTRUCTIONS	2 337 000,00	2 337 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>-162 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-162 061,00</b>				
Recettes de l'exercice		-162 061,00	0,00	-162 061,00				
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES-REGION	-162 061,00		-162 061,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>-2 474 561,00</b>	<b>-2 312 500,00</b>	<b>-162 061,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 7</b>

### FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	72 LOGEMENT					
-----------	---------	-------------------------	----------------	--	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-280 041,00</b>	<b>-280 041,00</b>					
Dépenses de l'exercice		-280 041,00	-280 041,00					
204182	SUBVENT.EQUIPT AUT.ORGANISMES PUBLICS-BAT.ET INSTALLA	-142 400,00	-142 400,00					
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	-137 641,00	-137 641,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>280 041,00</b>	<b>280 041,00</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 8</b>

### FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	820	822	824	833
					DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX NEUFS	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	RÉSERVE NATURELLE - MARAIS D'ISLE

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>-220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-220 000,00</b>
Dépenses de l'exercice		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	-220 000,00						-220 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-1 099 313,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>-146 000,00</b>	<b>-877 313,00</b>	<b>-51 000,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
2031	FRAIS D'ETUDES	-217 000,00		-20 000,00	-146 000,00		-51 000,00	
2151	RESEAUX DE VOIRIE	-201 147,00				-201 147,00		
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-117 603,00	-5 000,00			-112 603,00		
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES	-563 563,00				-563 563,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (3)</b>		<b>490 881,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490 881,00</b>
Recettes de l'exercice		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
1311	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - ETAT,ETS NATIO	297 081,00						297 081,00
1317	SUBVENTIONS EQUIPEMENT TRANSFERABLES - BUDGET COMM.	193 800,00						193 800,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>		<b>1 590 194,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>146 000,00</b>	<b>877 313,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>490 881,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 9</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

### FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEME NT ECONOMIQUE				
-----------	---------	-------------------------	----------------------------	---	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>-183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 750,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00				
6574	SUB. FONCTIONNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P	-183 750,00		-183 750,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 750,00</b>				

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-99 000,00</b>	<b>-19 000,00</b>	<b>-80 000,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00				
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	-80 000,00		-80 000,00				
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-19 000,00	-19 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>99 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>80 000,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires

(BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des

recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 9</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

### FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEME NT ECONOMIQUE				
-----------	---------	-------------------------	----------------------------	---	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>-183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 750,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00				
6574	SUB. FONCTIONNT ASSOCIATIONS, AUTRES PERSONNES DROIT P	-183 750,00		-183 750,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 750,00</b>				

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-99 000,00</b>	<b>-19 000,00</b>	<b>-80 000,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00				
20422	SUBVENT.EQUIPT PERSONNES DROIT PRIVE-BAT.ET INSTALLT.	-80 000,00		-80 000,00				
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-19 000,00	-19 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>99 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>80 000,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe

(L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle

(sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne

01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 01</b>

**SOUS FONCTION 01 - OPERATIONS NON VENTILABLES**

Chap. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>338 250,00</b>
Dépenses de l'exercice		338 250,00
023	Virement à la section d'investissement	338 250,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>SOLDE</b>		<b>-338 250,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES (3)</b>		<b>400 000,00</b>
Dépenses de l'exercice		400 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>RECETTES (3)</b>		<b>1 138 250,00</b>
Recettes de l'exercice		1 138 250,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	338 250,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	400 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00
<b>SOLDE</b>		<b>738 250,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 0</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES**

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	025 AIDES AUX ASSOCIATIONS				
-----------	---------	----------------------	---	----------------------------------	--	--	--	--

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>65 500,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>-4 500,00</b>				
Dépenses de l'exercice		65 500,00	70 000,00	-4 500,00				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 000,00	70 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-4 500,00		-4 500,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>-65 500,00</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>4 500,00</b>				

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-11 613,00</b>	<b>-11 613,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-11 613,00	-11 613,00	0,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-154 013,00	-154 013,00					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 400,00	142 400,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>11 613,00</b>	<b>11 613,00</b>	<b>0,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 2</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

**FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION**

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	253 SPORT SCOLAIRE					
-----------	---------	-------------------------	-----------------------	--	--	--	--	--

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES (3)</b>		<b>-244 537,00</b>	<b>-244 537,00</b>					
Recettes de l'exercice		-244 537,00	-244 537,00					
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-244 537,00	-244 537,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>-244 537,00</b>	<b>-244 537,00</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 4</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

**FONCTION 4 - SPORT ET JEUNESSE**

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	413 PISCINES	414 BASE URBAINE DE LOISIRS				
-----------	---------	-------------------------	-----------------	-----------------------------------	--	--	--	--

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>2 312 500,00</b>	<b>2 312 500,00</b>	<b>0,00</b>				
Dépenses de l'exercice		2 312 500,00	2 312 500,00	0,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-24 500,00	-24 500,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 337 000,00	2 337 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>-162 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-162 061,00</b>				
Recettes de l'exercice		-162 061,00	0,00	-162 061,00				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-162 061,00		-162 061,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>-2 474 561,00</b>	<b>-2 312 500,00</b>	<b>-162 061,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 7</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

### FONCTION 7 - LOGEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	72 LOGEMENT					
-----------	---------	-------------------------	----------------	--	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-280 041,00</b>	<b>-280 041,00</b>					
Dépenses de l'exercice		-280 041,00	-280 041,00					
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		-280 041,00	-280 041,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00					
<b>SOLDE</b>		<b>280 041,00</b>	<b>280 041,00</b>					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 8</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

### FONCTION 8 - AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	820 DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	833 RÉSERVE NATURELLE - MARAIS D'ISLE
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
<b>DEPENSES</b>		<b>-220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-220 000,00</b>
Dépenses de l'exercice		-220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-220 000,00						-220 000,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>220 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>								
<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-1 099 313,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>-146 000,00</b>	<b>-877 313,00</b>	<b>-51 000,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		-1 099 313,00	-5 000,00	-20 000,00	-146 000,00	-877 313,00	-51 000,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-217 000,00		-20 000,00	-146 000,00		-51 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-318 750,00	-5 000,00			-313 750,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-563 563,00				-563 563,00		
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (3)</b>		<b>490 881,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>490 881,00</b>
Recettes de l'exercice		490 881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 881,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	490 881,00						490 881,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>		<b>1 590 194,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>146 000,00</b>	<b>877 313,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>490 881,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a) et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 9</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	

### FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Chap. (1)	Libellé	TOTAL DE LA FONCTION	90 ZONES D'ACTIVITES	94 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
-----------	---------	-------------------------	----------------------------	---	--	--	--	--

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>-183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-183 750,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-183 750,00	0,00	-183 750,00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-183 750,00		-183 750,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>183 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 750,00</b>				

#### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES (3)</b>		<b>-99 000,00</b>	<b>-19 000,00</b>	<b>-80 000,00</b>				
Dépenses de l'exercice		-99 000,00	-19 000,00	-80 000,00				
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-80 000,00		-80 000,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-19 000,00	-19 000,00					
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>RECETTES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00				
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00				
<b>SOLDE</b>		<b>99 000,00</b>	<b>19 000,00</b>	<b>80 000,00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction).

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - DEPENSES - PRINCIPAL</b>	<b>IV</b>
	<b>B2.1</b>

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	31 341 434,00	14 381 979,00	16 959 455,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	13 380 728,00	10 857 458,00	2 523 270,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	3 597 908,00	2 346 182,00	1 251 726,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	710 093,00	334 283,00	375 810,00		
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	7 925 360,00	4 842 591,00	3 082 769,00		
		23 706 456,43	23 706 456,43			
		<b>80 661 979,43</b>	<b>56 468 949,43</b>	<b>24 193 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**IV - ANNEXES - SITUATION DES AP / CP - RECETTES - PRINCIPAL**
**IV**
**B2.1**

N° ou intitulé de l'AP		MONTANT DES AP	MONTANT DES CP			
		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement réalisés au titre de l'exercice N	Restes à financer (exercice au-delà de N)
PATRIMOINE	PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 900 427,00	942 481,00	4 957 946,00		
AMENAGTERR	AMAGEMENT DU TERRITOIRE/ HABITAT	3 522 193,00	1 250 834,00	2 271 359,00		
ENVIDEME	ENVIRONNEMENT/ DECHETS MENAGERS	329 768,00	247 145,00	82 623,00		
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0,00		0,00		
EPLUVOIRED	EAU PLUVIALE/ VOIRIE/ RÉSEAUX DIVERS	1 041 862,00	162 362,00	879 500,00		
		3 677 102,75	3 677 102,75	0,00		
		<b>14 471 352,75</b>	<b>6 279 924,75</b>	<b>8 191 428,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>